

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°92-277 du 23 Septembre 1992

portant ratification de la Convention
A/P5/5/82 de la Communauté Economique
des Etats de l'Afrique de l'Ouest
signée à COTONOU, le 29 Mai 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°92-018 du 13 Juillet 1992 portant autorisation de ratification de la Convention A/P5/5/82 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signée à COTONOU, le 29 Mai 1992 ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est ratifiée, la Convention A/P5/5/82 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest signée à COTONOU, le 29 Mai 1992 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Septembre 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

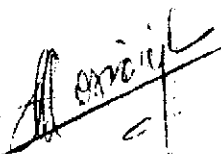
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Paul DOSSOU



Richard ADJAHOU.-
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES 18
SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-INSAE 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 IGAA-GCOMB-DLC 3 JORB 1.-